



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de vacances et de loisirs

Question écrite n° 32057

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut du volontariat au sein du secteur de l'animation socio-culturelle. Il semble en effet qu'un processus de remise en cause de l'application de l'annexe 2 de la convention collective de l'animation socioculturelle soit en cours. Ce statut dérogatoire, appliqué par les associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs sans hébergement, permet pourtant une rémunération des personnels d'encadrement correspondant à la nature de leur activité, valorisant ainsi leur engagement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions pourront être prises pour clarifier la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut du volontariat au sein du secteur de l'animation socioculturelle, concernant l'éventuelle suppression de l'annexe II de la convention collective nationale de l'animation socioculturelle, applicable, en période de congés scolaires, aux personnels pédagogiques occasionnels des centres de vacances et de loisirs. L'annexe II avait été utilisée par le passé de manière parfois abusive par quelques employeurs minoritaires. Ceci avait conduit à s'interroger sur la pérennité de cette annexe II. Toutefois sa justification demeure. L'appel au volontariat reste, en effet, un élément important du fonctionnement des centres de loisirs. Les partenaires sociaux de la branche ont donc manifesté leur volonté d'entamer une réflexion sur la modernisation de cette annexe pour éviter de tels abus. Les services du ministère de la jeunesse et des sports ainsi que ceux du ministère de l'emploi et de la solidarité les accompagnent dans cette démarche à travers des consultations régulières. A ce jour, l'annexe II reste applicable tant qu'un dispositif renégocié ne lui est pas substitué.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32057

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 février 2001

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3916

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1404